
Groupe interassociatif TRT-5

Traitements & Recherche Thérapeutique

Rapport financier 2000

Introduction

Jusqu'au 31 décembre 1998, la gestion et la comptabilité du groupe inter-associatif TRT-5 étaient assurées par ARCAT-sida, qui a souhaité s'en décharger. Aides Fédération Nationale avait en partie repris le flambeau. En effet, à partir du 1^{er} juin 1999, l'enregistrement des opérations était suivi par le service comptable de cette association, sans pour autant qu'il assure un véritable suivi de la comptabilité du TRT-5, ni l'établissement des comptes en fin d'exercice. Cette organisation a donné lieu à certains dysfonctionnements, notamment à un retard dans l'établissement des comptes et dans l'envoi des rapports financiers aux financeurs du TRT-5.

En 2000, cette situation dommageable à la bonne gestion du groupe et à sa crédibilité a pris fin. **C'est désormais Aides Fédération Nationale qui assure la comptabilité du groupe.** Nous avons ainsi été en mesure au cours de l'année 2000 d'établir de façon définitive les états financiers du TRT-5 pour 1999. Une somme correspondant à 3% des charges annuelles sera versée à la fin de chaque exercice à Aides Fédération Nationale au titre des frais de gestion.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'établir un rapport financier précis du TRT-5 pour l'exercice 2000.

Le comité de gestion du TRT-5 s'est réuni régulièrement afin d'assurer la transparence de la gestion et l'implication des associations membres dans les décisions. Il était composé des personnes suivantes à la fin de l'année 2000 :

- Danièle Leroux, présidente de SolEnSi,
- Emmanuelle Cosse, présidente d'Act Up-Paris
- Didier Lestrade, coordinateur du TRT-5, Act Up-Paris
- Bruno Jaeger, coordinateur du TRT-5 jusqu'à l'été 2000, Actions Traitements
- Frank Rodenbourg, *Secrétaire général*, Actions Traitements
- Véronique Collard, coordinatrice depuis le 21 juillet 2000, TRT-5
- Claire Loizon, comptable d'ARCAT-Sida, qui remplace Jean-Marie Faucher
- Delphine Feri, contrôleur de gestion de Aides Fédération Nationale, qui remplace Jérôme Soletti.

Sur l'exercice commencé le 1^{er} janvier 2000 et clos le 31 décembre, **le groupe inter-associatif TRT-5 a dégagé un résultat positif de 91 026,60 F.**

1. les produits

Les produits du TRT-5 en 2000 sont stables par rapport à l'exercice 1999. Ils ont atteint en 2000 un total de 543 454,26 F, alors qu'ils étaient de 540 724,96 F l'année précédente. L'excédent de 172 038,09 F de l'exercice 1999 est compris dans les produits de l'exercice 2000, puisque le groupe ne peut avoir de fonds propres.

1.1. Les cotisations

Comme l'an passé, le montant total des cotisations est de 96 250,00F, soit 17,7% des produits.

Chaque association membre du TRT-5 verse une cotisation annuelle pour le fonctionnement du TRT-5, d'un montant de 17 500 F pour les associations membres :

- Actions Traitements
- Aides Fédération Nationale
- Act Up-Paris
- ARCAT-Sida
- SolEnSi

et de la moitié (soit 8750F) pour les associations invitées permanentes :

- Sida Info service
- Nova Dona. Cependant, étant donnée sa situation financière, Nova Dona est systématiquement dispensée de cotisation.

Ainsi, toutes les cotisations prévues ont été perçues, parfois tardivement cependant (au début de l'exercice 2001).

1.2. Les subventions de l'industrie pharmaceutique

Au total, **les subventions de l'industrie pharmaceutique se portent à 201 250 F**, soit 37 % des produits.

Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente (11% d'augmentation), où il était de 181 379,33 F (soit 33,5% des produits de 1999).

Nous avons perçu 30 000 F de la part de chacun des laboratoires suivants :

- MSD (Merck Sharp & Dohme-Chibret) (renouvellement)
- Boehringer Ingelheim (renouvellement)
- Glaxo Wellcome
- Produits Roche
- DuPont Pharma
- Abbott

De son côté, Chiron a versé 6250 F et Vertex 15 000 F.

Toutes ces subventions ont contribué à financer les activités quotidiennes du TRT-5, ainsi que l'organisation d'une journée de réflexion sur les dosages (17 mars 2001).

Seule, la subvention de Chiron était destinée à financer un déplacement à la Conférence de Glasgow (octobre 2000).

Les laboratoires pharmaceutiques qui ont soutenu le TRT-5 en 2000 sont pour la plupart de nouveaux financeurs : une demande a été adressée à deux des financeurs de 1999 seulement.

Les raisons en sont que

- Pharmacia Upjohn a cédé sa molécule et n'a donc plus d'activité dans le champ du VIH
- Virco et Murex avaient été sollicités l'année précédente uniquement sur le projet d'organisation d'une journée de réflexion sur les résistances.

Les subventions perçues en 2001 provenant de l'industrie pharmaceutique devraient être renouvelées sans trop de difficultés pour 2001.

La dépendance du TRT-5 vis-à-vis des financeurs industriels s'est donc légèrement accrue, ce qui peut sembler problématique sachant que nos activités nous amènent fréquemment à entrer en conflit avec certains laboratoires (par exemple Produits Roche en 2000). Cependant, les subventions perçues, nombreuses et relativement faibles au regard du budget global, permettent au TRT-5 de conserver une relative indépendance et un équilibre.

A l'avenir, il nous faudra cependant diversifier les sources de financement afin de réduire cette dépendance qui pourrait devenir préjudiciable.

1.3. Autres subventions

Pour la deuxième année, l'ANRS a soutenu le TRT-5 à hauteur de 50 000 F, cette fois pour l'organisation d'une journée de réflexion sur les dosages plasmatiques et intra-cellulaires (17 mars 2000).

Contrairement aux années précédentes, **aucune subvention n'a été demandée pour l'exercice 2000 à Ensemble Contre le Sida**. Il est apparu en effet que l'excédent de l'année 1999 nous permettait de nous en passer. Notre demande à ECS, effectuée en 2000 et acceptée, concerne donc l'exercice 2001 : la subvention perçue sera de 135 040 F (identique à celle de 1999) et permettra de faire face à une partie des charges salariales du TRT-5.

1.4. Autres produits

Il a été convenu entre les associations membres du TRT-5 que Aides Fédération Nationale percevrait en 2000 3% du montant des charges 1999 et 2000 au titre des frais de gestion. Cependant, à titre exceptionnel, Aides a souhaité faire un don au TRT-5 en lui reversant cette somme de 23 915,95 F.

2. Les charges

Les charges se sont élevées cette année à **452 427,66 F**, contre 368 686,87F l'année précédente. Cette hausse de 22,7% est imputable à une augmentation des charges de personnel, à l'augmentation des frais de transports dus à l'intégration au sein du TRT-5 de membres habitant en Province, et à la réalisation d'une brochure sur les dosages.

2.1. Les dépenses de fonctionnement

• Loyer

Le TRT-5 ne dispose pas de local : la plupart des réunions ont lieu au Conseil National du Sida, qui nous prête ses locaux. Il n'y a donc aucune charge de loyer.

• Frais postaux et de télécommunication

Les coordinateurs sont hébergés par leur association, qui prend en charge l'intégralité des frais relatifs aux fournitures, téléphone, courrier, etc.

Ainsi, Actions Traitements prenait en charge les frais relatifs au travail de Bruno Jaeger, coordinateur jusqu'à l'été 2000. Aides héberge Véronique Collard sans contrepartie, tout comme Act Up-Paris Didier Lestrade.

Les frais postaux relatifs à l'envoi de la brochures sur les dosages plasmatiques ont été pris en charge par Sida Info Service.

Ainsi, la contribution financière et logistique des associations du TRT-5 va bien au-delà de la cotisation annuelle et manifeste leur implication dans le groupe.

Cependant, Bruno Jaeger avait fait ouvrir une ligne de téléphone à son domicile pour ses activités du TRT-5, dont le coût lui a été remboursé, et quelques factures de téléphone ont été remboursées à Didier Lestrade. Le montant total des frais de télécommunications est de 4 447,46 F (1% des charges globales) soit une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente.

• Les frais de déplacement

Les frais de déplacement ont considérablement augmenté, passant de 13 797,30 F en 1999 (3,7% des charges) à 46 460,90 F (10,3% des charges 2000), soit une augmentation de plus de 200%, et ce pour deux raisons :

- D'une part, le TRT-5 a systématisé le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement pour la journée sur les dosages, pour permettre aux membres d'associations de Province, et dans une moindre mesure à certains experts, de se rendre à cette journée.

Notre souhait était qu'aucun obstacle économique ne bloque la venue de ces personnes. Nous reviendrons plus bas sur le coût spécifique de cette manifestation.

- D'autre part, dans un souci d'ouverture, le TRT-5 a intégré en 2000 des membres d'associations habitant en Province, dont nous remboursons les frais de déplacement. Ainsi, Bruno Spire (Aides Provence), Pierre-Jean Lamy (Actions Traitements à Montpellier) et Daniel Semré (SolEnSi Nice) assistent aux RIM (Réunions Internes Mensuelles) où sont prises les décisions stratégiques et politiques. Le coût total de ces déplacements est de 24 798,9 F.

• Les frais de gestion

Aides Fédération Nationale a repris en 2000 la comptabilité du TRT-5. Les frais de gestion qui lui sont versés sont de 3% des charges annuelles.

Aides Fédération Nationale a réalisé en 2000 les comptes de l'année 1999. A ce titre et de façon exceptionnelle, les frais de gestion versés à Aides par le TRT-5 sont de 3% des charges de l'exercice 2000, ainsi que de l'exercice 1999, soit 23 915,95 F.

2.2. Les charges de personnel

Ce poste a augmenté sur l'année 2000, passant de 265 976,88 F à 310 504,34 F, soit une augmentation de 16,7%. En valeur relative, les charges de personnel sont stables par rapport aux charges globales, soit 72,1% en 1999 et 68,6% en 2000 (ca nous dessert de mettre ca en évidence ?).

Cette forte augmentation a deux causes :

- D'une part, Bruno Jaeger a quitté la coordination du TRT-5. Les frais relatifs à son licenciement (indemnité de licenciement, préavis, congés payés) se sont ajoutés aux coûts habituels.
- D'autre part, les avantages relatifs au contrat de travail de Véronique Collard (tickets restaurants, mutuelle, etc.) ont un coût. Son statut de cadre augmente les charges patronales. Ainsi, à salaire brut identique, le coût mensuel de Véronique Collard est en moyenne plus élevé de 1200 F que celui de Didier Lestrade.

Pour l'année 2001, nous pouvons déjà noter qu'un des deux postes de coordinateur passera d'un mi-temps à 30 heures par semaine..

2.3. Les dépenses exceptionnelles

Pour la deuxième année consécutive, le TRT-5 a organisé une journée de réflexion sur un sujet de pointe dans le cadre de l'infection à VIH. Cette journée, organisée le 17 mars 2000, portait sur les dosages plasmatiques et intra-cellulaires.

Hors frais de personnel et de gestion, **le coût global de la journée est de 83 611,31 F** (soit 18,5% du total des charges) qui se décompose comme suit :

- 12 109,90 F pour la location de l'auditorium de l'Institut de Mylogie.
- 16 933,00 F de frais de déplacement
- 1 903,92 F de frais d'hébergement
- 17 097 F de traiteur (déjeuner et pause café pour 100 personnes)
- 21 528 F d'honoraires de graphiste (brochure)
- 11 234 F d'imprimerie (brochure)
- 1 188,96 F de télécommunications
- 1 616,53 F de frais divers

Le coût global est plus important que celui de la journée sur les résistances organisée en 1999, pour deux raisons :

- nous avons essayé de systématiser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement
- et surtout, nous avons réalisé une brochure de 40 pages qui reprend l'intégralité des débats et des présentations de la journée. Ce travail a été réalisé bénévolement par les membres du TRT-5. Les frais de diffusion ont été pris en charge par Sida Info Service. **Au total, le coût de cette brochure est de 32 762 F, soit 21 528 F d'honoraires de graphiste et 11 234 F de frais d'imprimerie.**

3. Excédent

Le TRT-5 est une structure hors norme, dont la situation comptable est, par conséquent, atypique. En effet,

- le TRT-5 n'est pas une association à proprement parler, mais un groupe inter-associatif sans existence juridique légale, qui ne peut donc disposer de fonds propres. Pour cette raison, l'excédent de l'année 1999 est intégré dans les produits de l'année 2000.
- par ailleurs, l'équilibre financier souvent fragile des associations membres ne leur permettrait pas de combler un éventuel problème de trésorerie.

Pour ces deux raisons, **le comité de gestion du TRT-5 a recommandé d'instaurer un excédent annuel récurrent équivalent à 3 mois de fonctionnement, soit 100 000 F, pour éviter de voir la structure mise en péril par un éventuel problème de trésorerie.**

En 2000, l'excédent est de 91 026,60 F. L'objectif fixé par le comité de gestion est donc presque atteint.

Conclusion

Le TRT-5 enregistre cette année un excédent de 91 026,60 F ce qui correspond aux recommandations émises par le comité de gestion.

Les produits du TRT-5 sont stables en 2000. Ils ont atteint un total de 543 454,26 F, alors qu'ils étaient de 540 724,96 F l'année précédente. Le désengagement de financeurs ponctuels a pu être compensé par de nouveaux financements qui devraient être renouvelés sans difficulté.

Les charges se sont élevées cette année à 452 427,66 F, contre 368 686,87 F l'année précédente. Cette hausse de 22,7% (soit 83 740,79 F) est imputable à une augmentation des charges de personnel, à l'augmentation des frais de transports dus à l'intégration au sein du TRT-5 de membres habitant en Province, et à la réalisation d'une brochure sur les dosages.

En 2001, il nous faudra être vigilants sur deux points :

- diversifier les sources de financement et en particulier réduire notre dépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique.
- trouver des fonds supplémentaires pour équilibrer un budget croissant dû en particulier à l'augmentation des charges de personnel et des frais de déplacements et au nécessaire fonds de roulement de 100 000 F.

Nous tenons à remercier tous les financeurs qui ont bien voulu soutenir nos activités au cours de l'année 2000.

